



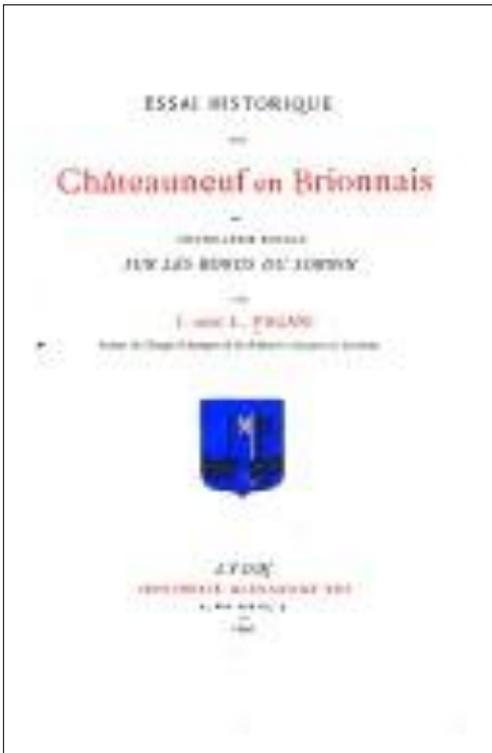
Histoire de Châteauneuf et de St-Maurice-lès-Châteauneuf

Patrick Martin & Jocelyne Brivet

Sommaire

- 1 L'ouvrage de l'abbé Pagani**
- 2 Cerches de feux de 1478**
- 3 Enquêtes de l'intendant de Bourgogne en 1666**
- 4 Rôle des tailles de St-Maurice en 1722**
- 5 Visites pastorales de 1746**
- 6 Le mystérieux blason de la ferme de la Matrouille**

L'ouvrage de l'abbé Pagani



Essai historique sur Châteauneuf-en-Brionnais, ou châtelainie royale sur les bords du Sornin

Par l'abbé L. Pagani

Imp. Alexandre Rey à Lyon, 4, rue Gentil (1896)



Plan de l'ouvrage de l'abbé Pagani

Chapitre I :

Châteauneuf. Aperçu général. Sa vieille forteresse.
Son église romane et ses fondations religieuses. Ses curés.
Son hospice. Son bureau de bienfaisance.

Chapitre II :

Les seigneurs de Châteauneuf. Comtes et vicomtes de Mâcon.
Les Le Blanc. Les sires de Beaujeu.
Philippe-Auguste. Saint Louis. Châteauneuf châtellenie.

Chapitre III :

Charles V et le Mâconnais.
Anglais et Tards-Venus. Armagnacs et Bourguignons.
Les Écorcheurs. Louis XI et Châteauneuf.

Chapitre IV :

Châteauneuf, châtellenie royale.
Ses seigneurs engagistes, barons du Banchet.

Chapitre V :

Châteauneuf de 1789 à nos jours.

Illustrations de l'ouvrage de l'abbé Pagani



Maison de la Croix-Blanche.



Armes du chapitre de Saint-Paul.



Armes de Châteaufort.



Porte de la Vierge.



Porte de la Vierge.



Abbatiale de Noyon.



Restes de l'ancienne église de Saint-Martin.



Armes des seigneurs de Beaujeu.



Armes de Châteaufort.



Armes des de Villon.



Armes de la famille de Saux.



Porte de la Vierge.



Château de la Vierge.



Chœur et absides de l'église de Châteaufort.



Armes de Glettelin.



Porte de la Vierge.



Armes des Périlleux.



Armes de la famille de Chaguy.



Restes de l'église de Châteaufort.



Château de Lancy.



Armes de Bourgogne.



Armes des La Madeleine.



Porte de la Vierge.



Porte de la Vierge.



Armes des Damas.



Armes des Ragny.



Abbatiale de Saint-Rigobert.



Abbatiale de Cluny.



Chœur de la grande nef de l'église de Beaujeu.



Restes de l'église de Noyon.



Armes des du Bois.



Armes de Gondy.



Armes d'Amanzé.



Armes des Lesdiguières.



Armes des Armagnac.



Armes des de Drée.



Mairie et école de Châteaufort.



Porte de la Vierge.

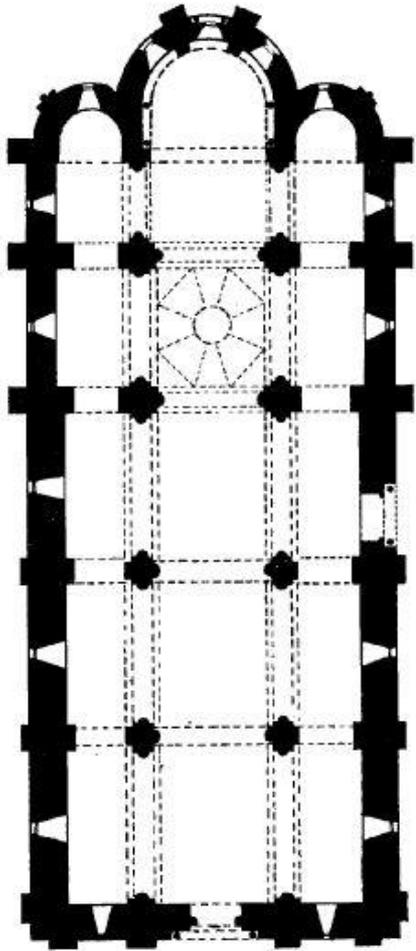


Maison de Villon.

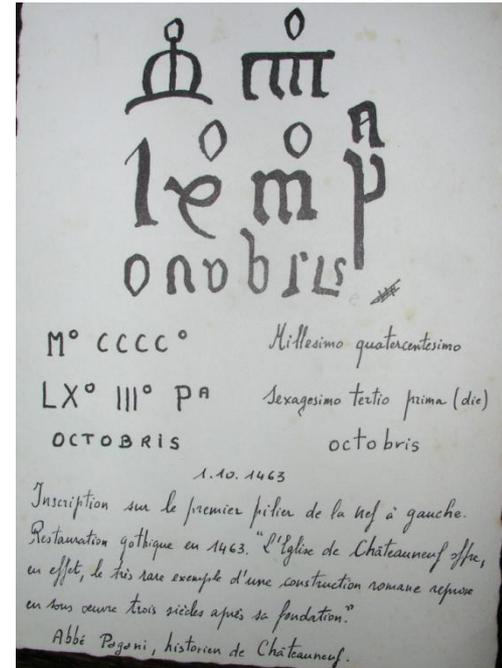
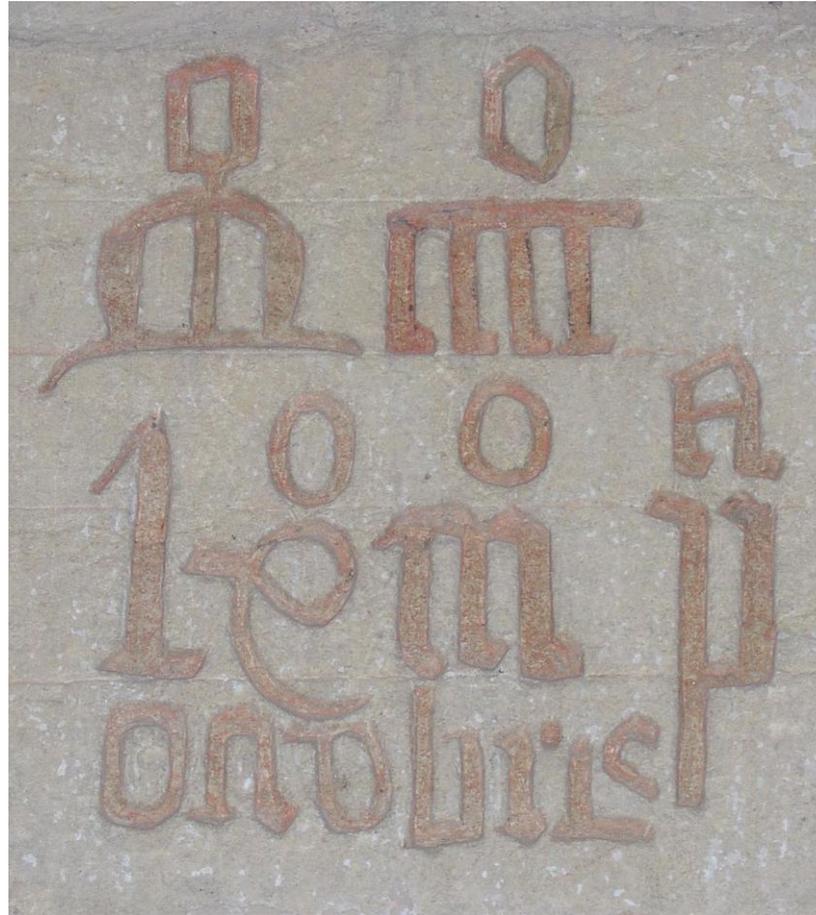


Armes de Melrey de Sézargues.

Église de Châteauneuf



PLAN DE L'ÉGLISE DE CHATEAUNEUF
Echelle de 1/4 c. par mètre.



Complément à l'ouvrage de l'abbé Pagani : le dossier de la découverte du trésor du château du Banchet

[Source : Archives Départementales de Côte-d'Or]

C. 2693. (Liasse.) — 22 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin ; 3 plans.

1481-1772. — Châteauneuf-en-Mâconnais. Vente d'une loge de maison par les époux Jobin à Édouard Perrière dit de la Madeleine (1481). — Aliénation de la terre de Châteauneuf faite par les commissaires du Roi à Girard de la Madeleine, seigneur du Banchet (1772). — Dossier relatif à la découverte d'un trésor enfoui dans les murs du château, faite par M. de Drée, seigneur engagiste de la terre et à sa revendication par le Domaine (1752).

Cerche de feux de Saint-Maurice en 1478

Saint-maurice
mandeur

Le vendredy deffusd' estreum de sainte pierre de
 lafontaine. et prierie de saint-maurice deffusd' sans
 paroit nous ont Inor et assour Inor sans emmangés
 Inor de tous les habitans de la parisse de saint-maurice
 les nombsens

- Jehan popet
- prierie pomboy
- andrey son fillastre
- benoit d'ulphim
- estreum boy
- Hugnet montaine
- prierie de lafontaine
- martheu popet
- Jehan mondram al de la font
- hugnet montaine
- guillaume popet
- Jehan aliz

Jehan de la fontaine prierie

Transcription de la cerche de feux de "Saint-Morice" en 1478

Transcription de la cerche de feux de Saint Morice par Armand Accary :

Le Vendredi des susdicts estienne dessaulx pierre de lafontaine et pierre bergier de Saint morice comparissant pardevant nous ont juré et affermé Sur Saint euvangiles que de tous les habitants de la paroisse de Saint morice les noms sont(s)

- Jehan popet
- pierre princhon
- mendiant andrey (son) fillastre
- benoit daulphin
- estienne boys
- Jagnet montanier
- pierre de lafontaine
- mathieu popet
- Jehan mondelain alias de lafont
- huguenin Richart
- guillaume popet • benoit Richart
- Jehan aliz

jugement du Seigneur de l'estang Philibert Renon

- Jehan blanc
- philibert de lacharme
- jugement de philibert de molin : guitte Renon
- claud saimestre ()
- Jehan chenel alias saimange
- estienne bergier
- jehan dufoux
- guiot de Saulx alias buchet
- anthoine de lafont

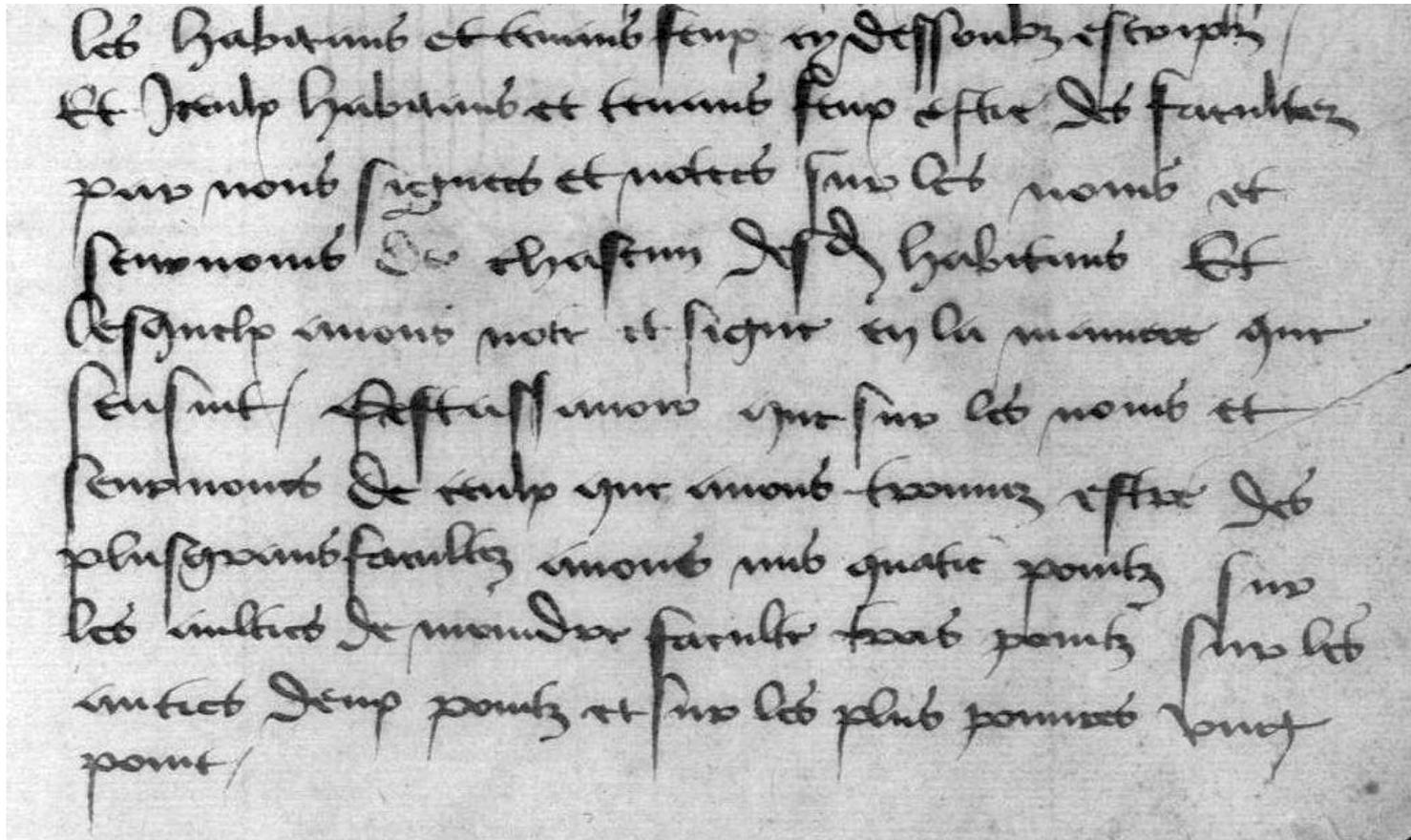
mendiant Loys Reuillet

- anthoine tessier
- estienne desaulx
- jugement de la () sirot Jehan desaulx
- mendiant pierre desaulx
- mendiant Jehan de torant
- pierre narbo
- philibert dumontet
- () anthoine de foux

Toponymes et patronymes :

**De Saux, Vers Saux, La (Le) Charme,
Mondelin, (Du) Montet, Popet**

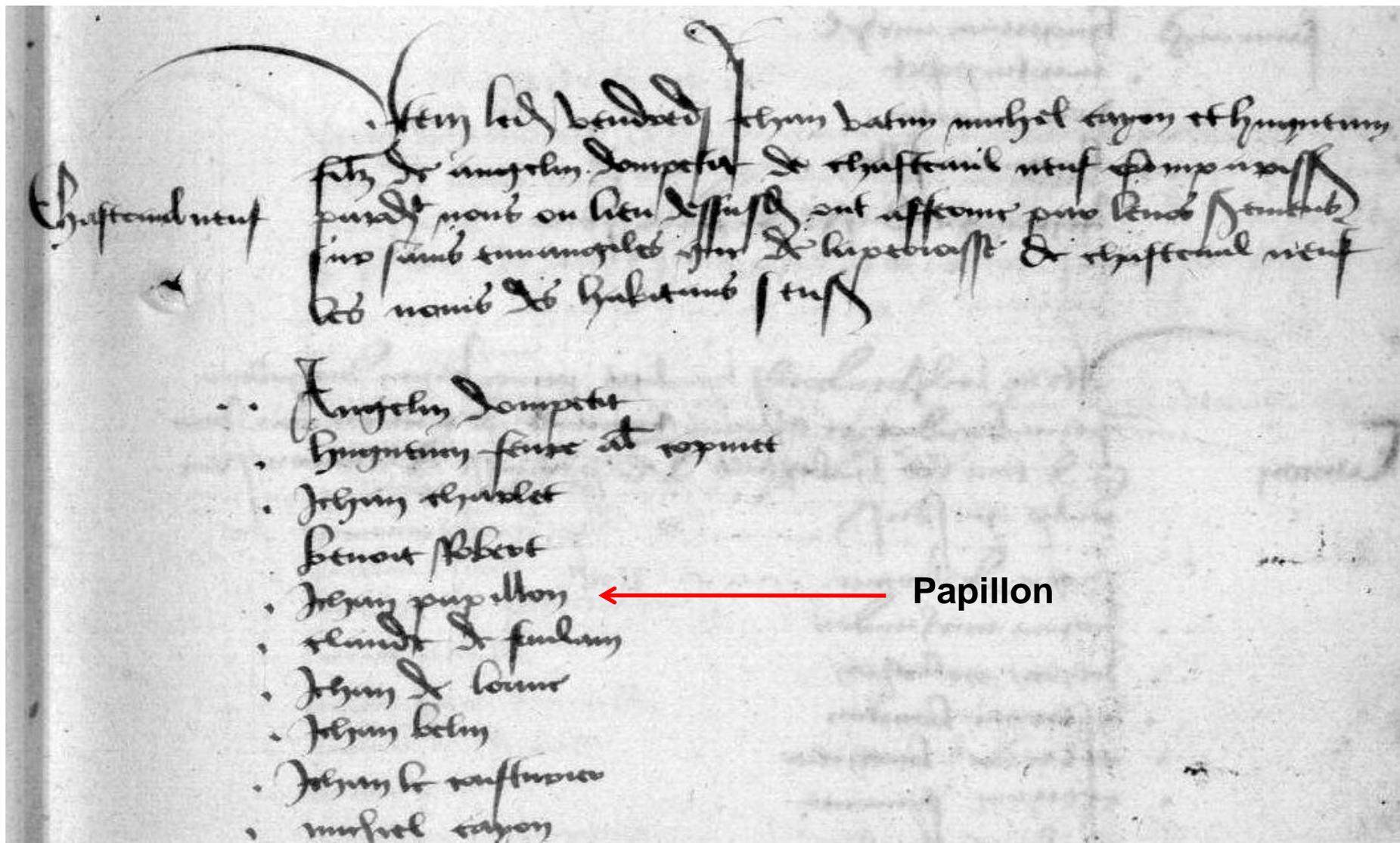
Chambre des comptes de Bourgogne, recherche des feux des bailliages, Mâconnais, AD21, B 11592



Les habitans et tenans feux en dessous estrois /
Et deus habitans et tenans feux estre de facultez /
plus nous signees et notes sur les noms et /
surnoms de chascun desdits habitans Et /
lesquels nous note et signe en la maniere que /
sensuit / Prestass nous que sur les noms et /
surnoms de ceulx que nous trouvez estre de /
plus grandes facultez nous mis quatre pointz sur /
les autres de moindre faculte trois pointz sur les /
autres deux pointz et sur les plus pauvres un /
point

Signification des points placés devant les noms : " que sur les noms et surnoms de ceulx que avons trouvez estre des plus grandes familles avons mis quatre pointz, sur les autres de moindre faculte trois points, sur les autres deux points et sur les plus pauvres un point "

Cerche de feux de Châteauneuf en 1478



Saint-Maurice en 1666

S. Maurice et Chastelneuf

I.
Le nom de la Parroisse, des Fiefs,
Hamreaux & Metairies qui en
dependent.

La Parroisse Le nomme *S. Maurice*
et Chastelneuf composee de huit
Hamreaux qui sont *Saux, Papillon, Bachu,*
Les Sauvages Mathan, mont delin, Poyet
et le par...

Rapport de l'enquête sur St-Maurice en 1666 par l'intendant de Bourgogne
Claude Bouchu. Source : AD21, C 2889, p. 397-399/549.

Saint-Maurice en 1666

Transcription du rapport en 14 points et 4 pages de la visite de la paroisse

I.

Le nom de la paroisse, des fiefs, hameaux et métairies qui en dépendent.

La paroisse se nomme St Maurice les Chastelneuf (« Châteauneuf ») composée de huit hameaux qui sont Saux, Papillon, Bachet, Les Sauvages, Machan, Montdelin (« Mondelin »), Popet et Réparé.

II.

De quel évêché,
De quel bailliage,
De quel grenier à sel,
De quelle récepte.

*De l'Evêché de Mâcon,
Du Bailliage et élection de Mâcon,
Du Grenier à sel de la Clayette,
De la Récepte de Mâcon.*

III.

Qui en sont les seigneurs,
Leurs noms,
Qualités,
Facultés,
Mœurs,
Et employs.

*François de Bonne, duc de Lesdiguières, pair de France, lieutenant général pour sa majesté en Dauphiné de qualités connues,
Les habitants ne s'en plaignent point.*

IV.

De qui elle relève,
En quelle justice elle est,
Sous quel titre, de simple seigneurie, baronnie, ou autre.

*Cette paroisse est en la justice de Chastelneuf qui est une baronnie qui relève du Roi,
En toute justice.*

Saint-Maurice en 1666

V.

Quel est le revenu,
En quoi il consiste,
La situation,
L'étendue du finage,
Le commerce qui s'y fait, ou peut faire,
S'il y a une rivière, son nom, un pont, un passage.

*Le revenu est compris dans la ferme de Chastelneuf laquelle est admodiée 5500 (?) livres avec deux domaines que le seigneur a audit St-Maurice,
Il consiste en cens et rentes,
Il est situé du côté du soir de la rivière de St Sornin qui la sépare d'avec Chastelneuf et St Martin de Lixy,
Le finage a trois quarts de lieue de longueur et un quart de lieue de largeur,
Il ne s'y fait autre commerce que du labourage par ceux qui ont du bétail et les artisans et manœuvres vont travailler à la journée,
Il y a une rivière nommée St Sornin qui ne peut être navigable,
Il y a un pont sur icelle,
Ce n'est pas un passage.*

VI.

Si c'est pays de forêts,
De plaine,
De froment, de seigle, d'avoine,
De vigne,
De prés,
Que vaut l'arpent de terre,
L'arpent de vigne,
L'arpent de bois,
La soiture de prés.

*Il y a des bois taillis appartenant audit seigneur duc de Lesdiguières,
Il y a quelque monticules infertiles,
Le lieu n'est pas plaine, seulement des collines où il se sème le quart froment, les trois quart seigle,
Il n'y a point de vignes,
L'arpent de terre de la semence de trois mesures,
Chaque mesure pesant 40 livres vaut ès fonds médiocres 15 livres, et aux bons endroits 30 livres.
La soiture de prés en fonds médiocres 30 livres et ès bons endroits 40 à 50 livres.*

Saint-Maurice en 1666

VII.

Le nombre des habitants de la paroisse, des fiefs, hameaux et métairies qui en dépendent,
S'ils sont estimés riches ou pauvres.

Il y a 106 habitants () y compris les veuves estimés plus pauvres que riches,
Il y a quelques bons habitants.*

VIII.

A quelle somme la paroisse, fiefs et hameaux qui en dépendent sont imposés,
Si c'est par des commissions séparées,
S'il ne se fait d'imposition que pour les deniers du Roy.

*L'année dernière 1665 la paroisse et hameaux furent imposés à 745 livres 4 sols 1
Par sept commissions des Elus du Mâconnais.*

IX.

S'il y a des péages,
Octrois,
Et Charges ordinaires.

*Il n'y a point de péages ni d'octrois,
Les charges ordinaires sont les tailles, les cens et servis,
La dîme qui se lève sur leurs héritages,
Le droit d'aide et nouveau droit.*

X.

S'il y a des dettes et de la quantité d'icelles.

Il n'y a aucune dette en corps de communauté, mais beaucoup en leur particulier.

Saint-Maurice en 1666

XI.
S'il y a des communaux,
La quantité et qualité,
S'il y en a d'usurpés ou d'aliénés,
La quantité et qualité,
A qui,
Pour quel prix,
Et depuis quel temps.

*Il n'y a point de communaux,
Ni d'aliénés ni d'usurpés.*

XII.
De quel revenu est la cure,
Qui en est le collateur,
Si le curé s'acquitte de son devoir.

*Le revenu de la cure n'est qu'une portion congrue,
Les sieurs de St Paul de Lyon en sont collateurs qui ont vendu les dîmes de St Martin de Tancon au Seigneur de Bernage (ou Barnaye ?) et lui ont remis le droit de nommer et présenter en ladite cure,
Le curé s'acquitte bien de son devoir.*

XIII.
A qui la dîme ("dixme") de la paroisse appartient,
Sur quoi elle se lève,
De combien,
Ce qu'elle est affermée ou estimée.

*La dîme aux cantons de Boyé (« Boyer »), Papillon et la Chanauderie (« Chenauderie ») appartient au prieur de Charlieu,
Elle se lève à raison de 15 la 16ème gerbe,
La dîme au canton de Saux appartient au curé et la moitié du dixme (« de la dîme ») du canton Popet est à partager avec le curé de Chastelneuf,
Le surplus du dixme de ladite paroisse appartient pour une moitié au sieur abbé de St Rigaud, et l'autre moitié au curé de St Maurice comme chapelains d'une chapelle de Vire pour la supportation de trois messes chacune semaine de l'année en l'église dudit St Maurice,
Elle s'élève de 13 la 14 gerbe de froment et orge, et de 12 la 13 du seigle et avoine,
Tous ces dixmes peuvent valoir 600 livres par communes années.*

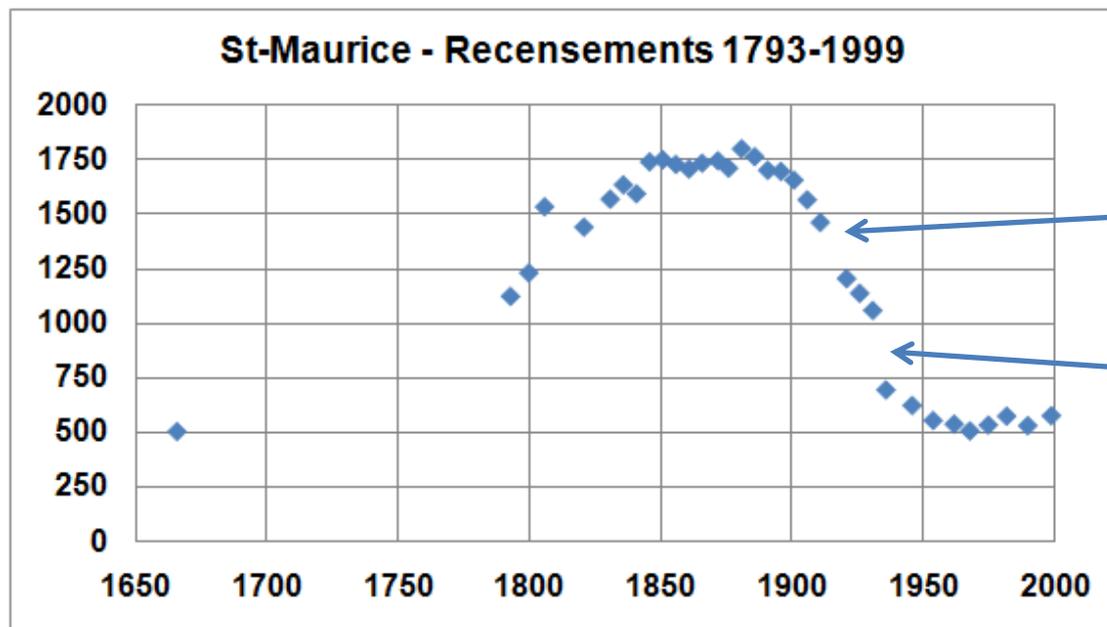
Saint-Maurice en 1666

XIV.

S'il y a quelque bénéfice dans l'étendue de la paroisse ou proche d'icelle : comme abbaye, prieuré, chapelle,
De quel ordre,
S'il y a des religieux ou non,
Le nombre d'iceux,
S'ils sont réformés,
Si le service s'y fait bien,
En quel état sont les bâtiments,
De quel revenu est le bénéfice,
Qui en est le collateur,
Qui en est le possesseur,
Sa vie, sa santé, son âge, ses mœurs.

Il n'y a aucun bénéfice dans l'étendue de la paroisse, ni proche d'icelle que la cure de la chapelle de Vire fondée en ladite église de St Maurice.

(*) à prendre au sens de "feu". Soit environ 500 habitants, un feu était composé de 4-5 personnes. La population de St-Maurice était de 1123 habitants en 1793.



Guerre 14-18

Création St-Edmond 1932

Châteauneuf en 1746

Visites pastorales des archiprêtres de Charlieu et du Rousset par Mgr de Lort de Sérignan de Valras, évêque de Mâcon (1745-1746)

CHATEAUNEUF

Ce jour d'hui vingt-un juillet mil sept cent quarante-six.

Nous, Évêque de Mâcon, savoir faisons que continuant les visites générales de notre diocèse et étant arrivé à cet effet en la paroisse de Châteauneuf, sous le vocable de saint Paul, apôtre, dont la fête se célèbre le 23^e janvier jour de sa Conversion et le 30 juin, où, après avoir été reçu et fait les prières accoutumées, en conséquence de la publication de notre mandement de visite faite au prône le dimanche précédent, ont comparu par devant nous Me Guillaume Courdon, prêtre, curé dudit lieu, sieur François Alix, procureur d'office ; François Ponthus, Boyer, notaire; Benoît Verchère, Gabriel Chevallier, Jean Déal, Benoît Alix, Pierre Joly, Blaize Delacoste, Léonard Rey, greffier ; Michel Pernin, Jean Joly, Etienne Lacoste, Claude Peguet, Gabriel Peguet, Pierre Batailly, Pierre Chevallier, Jean Janvier, Barthélémy Dubois, Gilbert Déal, Claude Arboux, Jacques Duret, sieur Joseph Monteret, fondé de procuration de Son Altesse, Mademoiselle Charlotte, princesse d'Armagnac, dame de Châteauneuf, les autres intéressés si aucuns sont ne comparant, quoique dûment avertis, contre lesquels notre vice-promoteur soussigné a requis acte et défaut que nous lui avons octroyé, assisté en outre de notre vicaire général et autres, tous ensemble avec les susnommés faisant et composant la plus grande et saine partie de ladite paroisse, tous habitants dudit lieu en présence desquels nous avons procédé à la visite de cette église et dressé le présent procès-verbal, assisté de notre vicaire général et vice-promoteur soussignés, nul autre intéressé ne comparant, quoique dûment convoqués au son de la cloche dans ladite église.

VASES SACRES. CIBOIRE. - Première quant aux choses nécessaires pour la célébration de l'office divin et l'administration des sacrements, nous avons reconnu un ciboire d'argent doré en plusieurs endroits, de la hauteur de dix pouces et demi, qui peut contenir cent cinquante hosties, couvert d'un pavillon de toile d'argent et de soie rouge.

SOLEIL. - Plus un soleil d'argent d'un pied de hauteur, dont le croissant sera doré, couronné de fleurs artificielles et de pierreries fausses.

CALICE. - Plus un calice avec sa patène d'argent, dorés en partie, de neuf pouces et demi de hauteur ; le pied est faussé et l'intérieur de la patène sera doré.

CUSTODE. - Plus une custode de cuivre émaillé sans croix au-dessus, fermant mal, dorée en dedans.

TABERNACLE. - Le tabernacle est une caisse de bois à trois faces, avec deux accompagnements; chaque face peut avoir deux pieds de hauteur (y compris la petite tribune qui lui sert de couronnement) sur un pied de largeur, ornée de chaque côté d'une niche où sont quatre statues de saint Pierre, saint Paul, saint Jean-Baptiste et saint Antoine abbé. La portière est sculptée d'une croix en bas-relief, sur laquelle est attaché un Christ en bas-relief, ornée de chaque côté de deux colonnes torses, les niches de l'accompagnement sont ornées d'une colonne de même ; il est doublé de soie rouge.

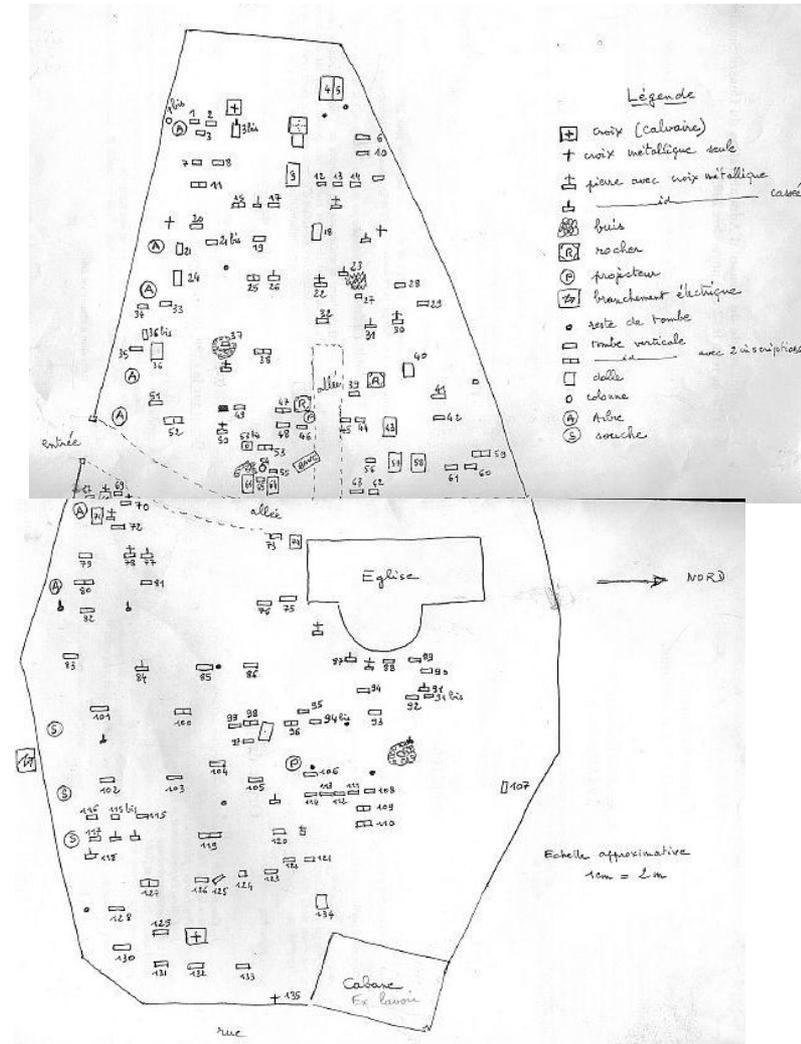
NICHE. - Au-dessus est la niche du Saint Sacrement avec une couronne impériale à fond azuré, surmontée d'un globe peint et d'une croix dorée portée sur trois cintres dorés qui appuient en devant sur un support doré, orné de deux petites colonnes torses de huit pouces de hauteur. Le fond est un panneau terminé par deux colonnes torses et une console, ledit panneau de deux pieds de long sur un de hauteur, attaché par derrière à la couronne impériale par une pièce en sculpture.

Le tout repose sur un double gradin sculpté au milieu duquel est un second tabernacle hors d'usage, sur lequel nous avons trouvé dix chandeliers sculptés d'un pied huit pouces environ, huit vases à bouquets, le tout, tant le tabernacle que la niche, dorés et sculptés très proprement et tenu décemment. Un crucifix de métal argenté, six chandeliers de bois noir et deux de cuivre, à l'antique. De chaque côté, derrière l'autel, s'élève un pilier avec sa corniche, au-dessus duquel sont deux anges adorateurs dorés de la hauteur de deux pieds et demi.

L'autel est d'une seule pierre, longue de six pieds, posée sur un massif de pierres, dans laquelle on a incrusté un marbre en état, couvert d'un tapis de soie assez propre.

La contretable est de bois de noyer blanchi. On y monte par deux marches de bois en état.

L'ancien cimetière de Saint-Maurice : Relevés des tombes par Jocelyne et Paul Brivet



135 tombes

L'ancien cimetière de Saint-Maurice : Formulaire de recherche dans la base de données

http://pjmpmartin.free.fr/site/St_Maurice_cim.htm



Plan de la partie occidentale (tombes repérées 1-69) Plan de la partie orientale (tombes repérées 70-135)

Relevé et emplacement des tombes du vieux cimetière de St-Maurice-lès-Châteauneuf par Jocelyne Brivet

Nom Vous pouvez utiliser le caractère joker % (ex : DUCA%RE)

Cliquez sur pour soumettre, sinon

2 noms trouvés

Repère	Nom	Prénom	Inscription tombale
94B	MARTIN	ANDRE	ICI REPOSE ANDRE MARTIN DECEDE LE 15 AOUT 1888 AGE DE 27 ANS REGRETTE DE SA FAMILLE PRIEZ POUR LUI
86	MARTIN	JEAN-MARIE	FAMILLE MARTIN ICI REPOSE JEAN-MARIE MARTIN DECEDE LE 4 JANVIER 1892 AGE DE 74 ANS CLAUDINE JOLIVET Vve MARTIN DECEDEE LE 2.. FEVRIER 1901 AGEE DE 76 ANS

Ancien cimetière de Saint-Maurice : Exemple de recherche de tombe



Histoire de l'ancien et du nouveau cimetière de Saint-Maurice, le « pré à Martin »

L'ancien cimetière

L'ancien cimetière de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, avec son église, de « la contenance de deux mesures de Châteauneuf, confine le chemin de Châteauneuf à Saint-Rigaud de midi accolant soir, de soir accolant bise et matin le chemin de Châteauneuf en Brochevay », précise le procès-verbal de Visite pastorale du 21 juillet 1746, avec cet attendu que « les murs du cimetière de vent accolant soir ont besoin de réparation et il sera fermé incessamment du côté de bise et matin ». Deux croix de pierre « en état » y sont dénombrées, qui ne sont plus, semble-t-il, celles qui se remarquent aujourd'hui, puisque l'une d'entre elles porte la date gravée 1810.

Le vieux cimetière conserve encore bon nombre de stèles du XIX^e siècle sculptées, très vraisemblablement, et de façon très originale, par les artistes tailleurs de pierre locaux. Cet enclos mémorial a conservé toute sa poésie méditative, en dépit de l'abattage des pins morts qu'il a fallu se résoudre - à contre cœur - à couper, dans le cours de l'année 1994.

Nouveau cimetière ("Le pré à Martin")

C'est par délibération municipale en dates des 26 février 1899, 16 avril et 16 décembre 1900 que fut préparée la translation de l'ancien cimetière, sur un terrain acquis par la commune des époux Henri Martin-Victorine Circaud, domiciliés au lieu-dit « La Tannerie ». Henri Martin avait reçu ce bien-fonds par héritage, après le décès de son père (4 janvier 1892, à Saint-Maurice), puis partage successoral (5 février 1894), par lequel il s'était vu attribuer le domaine de La Tannerie et la totalité de la parcelle de pré voisine. Jean-Marie Martin, père d'Henri, avait possédé le domaine précité et les terres qui en dépendaient par acquisition des époux Laurent Burthier-Claudine Tachon, domiciliés à Saint-Maurice (acte Me Jacquier, notaire à La Clayette, 25 novembre 1852) ; Madame Burthier, née Tachon, l'avait reçu aux termes d'un partage anticipé de Claude Tachon, son père, domicilié à Vauban (acte Ray, notaire à Saint-Igny-de-Roche, 26 octobre 1841) ; lequel le possédait lui-même en vertu d'un partage (acte Alix, 18 mars 1828).

L'acte de cession définitive de la parcelle B 361 de l'ancien cadastre, qui devait être affectée au nouveau cimetière, fut autorisé par le Préfet de Saône-et-Loire le 20 juin 1901 : « le cimetière actuel de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf sera fermé aux inhumations dès que le nouveau sera en état de les recevoir », c'est donc peu après cette date que fut désaffecté l'ancien cimetière paroissial.

Le terrain, d'une superficie de 40 ares, fut acquis pour 4000 francs (soit 100 francs l'are), et pourvu clôture après l'adjudication tranchée le 4 août 1901 en faveur de Jean-Baptiste Rajaud, entrepreneur à Chauffailles, Benoît Chervier étant maire, et selon le devis d'Antoine Bonin, architecte à Paray-le-Monial, d'un montant de 9212,52 francs.

Source : AD71, Inventaire du patrimoine, St-Maurice-lès-Châteauneuf, Généralité, 31 pages.

Énigme à Châteauneuf : quel est ce "schmilblick" ?



**Remerciements à Mr Roland Basseuil,
maire de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf**

Merci pour votre attention